

Augmentation de capital réalisée

AMEN BANK

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 22,220 millions de dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2013 en deux opérations successives, a été réalisée, le 12/06/2013, dans les conditions suivantes :

- 1-** Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
- 2-** Augmentation de capital réservé en numéraire d'un montant de 12,220 millions de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par 'Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC)' et libérées intégralement à la souscription.

Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC) sont : l'International Finance Corporation -SFI- (IFC) et les deux fonds d'investissement : IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de 100 millions de dinars à 122,220 millions dinars divisés en 24 444 000 actions de nominal 5 dinars.

Suivant la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2013, l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.